



Double mutuelle suite recommandé non réclamé

Par **mumu69**, le **11/06/2012** à **09:14**

Bonjour,rrnrnJ'ai une mutuelle santé depuis plusieurs années en passant par un courtier. Après réception de mon nouveau échéancier, je décide de faire marcher la loi Chatel et de passer à la concurrence. Je me présente donc à une nouvelle mutuelle qui rédige le courrier de résiliation de la première mutuelle en lettre recommandé avec AR. rn2 semaines plus tard, mon recommandé AR revient avec la mention non réclamé. Plus de tel chez le courtier, il est en train de vendre son affaire et ne travaille plus.rnrnEntre temps, j'avais fais opposition aux prélèvements de la première mutuelle et je me retrouve donc avec 2 mutuelles... L'angoisse.rnrnSelon vous, que puis-je faire? rnrnAis-je le droit d'annuler la seconde mutuelle et dois-je fournir tous les éléments à la première mutuelle en espérant qu'ils vont annuler le contrat (en sachant que le délai de la loi Chatel est dépassé).rnrnMerci pour votre aide.